



KELEIER TREOUERGAD

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE TREOUERGAT
N°32 – MAI - MAE 2019

☎ 02 98 89 21 55 courriel : mairie.treouergat@wanadoo.fr

TRÉOUERGAT

Dimanche
12 Mai
2019

Entrée 2€
42^e
Fête du Cheval



Animations
Sonneurs
Danseurs

Parade de chevaux
et calèches
11h30 (gratuit)

Cochon grillé 11€
Restauration rapide
sur place

Spectacles
équestres
À partir de 13h30

Le Télégramme



Les dates à retenir des festivités à venir

- mardi 25 juin : Club de St Ergat, concours de dominos et de pétanque
- mardi 23 juillet : Foyer Rural section Patrimoine, randonnée accompagnée
- dimanche 4 août : UNC, cérémonie de la stèle
- mardi 6 août : Foyer Rural, section Patrimoine, chasse au trésor
- jeudi 15 août : Société de Chasse, concours de pétanque
- samedi 14 septembre : Club VTT de Milizac, 6h de VTT
- dimanche 15 septembre : Foyer Rural, Terre de Vie, Agriculture Passionnément et Rés'Agri, Tro St Ergat, randonnée et course à pied
- mardi 24 septembre : club de St Ergat, concours de dominos et de pétanque
- samedi 12 octobre : Asso Aber Benoît Aber Ildut, conférence de Daniel Giraudon, spécialiste des Traditions Populaires
- dimanche 27 octobre : ESCAPE, fête du Potimarron et ses Potes

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 18h à 19h, l'inscription est gratuite et ouverte à tous.

NOUVEAUTES !!!

Il est possible de faire des propositions d'achat, un cahier de suggestions est à disposition du public. L'achat de livres, BD et DVD aura lieu prochainement.

Possibilité également de faire des réservations de livres sur le portail de la Bibliothèque du Finistère, une fois par mois la navette de la BDF dépose à la bibliothèque vos réservations faites en ligne sur le site biblio.finistere.fr, code d'accès : TREOUERGAT - 32998600010869.

La bibliothèque sera fermée en juillet et août et sera ouverte le samedi 7 septembre.



Rappel : l'entrée à la fête est gratuite à tous les Treouergatais.

Appel à bénévoles, pour l'organisation de la fête
Contact auprès des responsables au 06 84 20 03 79 ou 06 86 17 46 51 ou par mail : foyerrural.treouergat@gmail.com



une équipe de bénévoles sur le terrain, en préparation de la fête

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



Le lundi 25 février, la commission des affaires sociales a rendu visite aux résidents de la maison de retraite Alexis Julien à Ploudalmézeau, une 2^{ème} visite a eu lieu le 25 mars à la maison de retraite de Mer Iroise à Brest

NETTOYAGE DE PRINTEMPS



2 journées de nettoyage des abords du bourg et du cimetière ont eu lieu les samedis 30 mars et 20 avril, grand merci aux bénévoles.



SANT' IROISE



Dans le cadre de la SANT'IROISE, la CCPI a proposé un atelier langue bretonne, en lien avec la santé, qui a eu lieu à Tréouergat, le mercredi 27 mars, atelier animé par l'association Sked.

FOYER RURAL – OALÉD TREOUEGAD



L'assemblée générale extraordinaire du foyer rural s'est tenue vendredi 8 février à la salle communale. Six nouveaux jeunes membres sont rentrés dans le conseil d'administration Un nouveau bureau a été constitué : Coprésidents, François L'Hostis et Jean Michel L' Hostis; vice-président, Lucien Conq ; secrétaire et adjoint, Mikael Le Mène et Mathieu Forest; trésorier Stéphane L'HOSTIS et adjoint, Morvan Fabienne. Pour toute info : foyerrural.treouergat@gmail.com

CLUB DE ST ERGAT



Vendredi 5 avril le club de St Ergat, accueillait la marche cantonale, une centaine de personnes a sillonné la commune, 3 circuits étaient proposés

CHORALES SOLIDAIRES



Dimanche 24 mars à l'église, les chorales Gwalarn Huel et Etincelles se sont réunis au profit de l'Association Rétina.

A la découverte de Tréouergat Ur sell war istor Treouergad

La fabrique de Tréouergat : Dons, legs, rentes et fondations à son profit avant la séparation de l'église et de l'état (1905).

Cette assemblée avait pour mission de gérer les biens de la paroisse. La fabrique est un mot dont l'origine vient du Moyen-âge et désignait le chantier des églises en construction. Composée de membres de droit (le maire et le recteur) et de fabriciens, elle bénéficiait pour assurer ses tâches de diverses sources financières lors des baptêmes, mariages et décès, de quêtes pendant les offices, produits d'offrandes, mais aussi de rentes et fondations d'un montant annuel significatif.

Les rentes concernent les loyers versés par les locataires sur des biens (terres et/ou bâtiments) cédés à la fabrique par des particuliers souvent des nobles ou des propriétaires assez fortunés. Les produits des fondations correspondent à des sommes versées annuellement en contrepartie généralement de célébrations de messes et services pour le repos de l'âme d'un défunt.

Ainsi à Tréouergat en 1861, une donatrice en fin de vie fait don à la fabrique par testament d'une terre dénommée « Liors ar sant » en Kersabiec à charge de faire dire par an et à perpétuité deux messes pour le repos de l'âme de la testatrice. Elle mourra quelques mois plus tard.

Pour ne pas amputer trop fortement l'héritage, on s'assure souvent de l'accord des héritiers et de leur situation financière.

Les obligations liées aux fondations peuvent aussi avoir des effets trop contraignants pour la paroisse, aussi le desservant (curé ou recteur) de Tréouergat écrit à l'évêque en 1804 pour lui demander de réduire le nombre des 55 messes annuelles qui coûtent presque autant que le bénéfice des rentes annuelles. Parfois, les descendants demandent à renoncer au versement pris par leur ancêtre. Ils s'acquittent de cette rente par un remboursement forfaitaire. On retrouve les remboursements de la rente due par le Sieur de Kergus de Trofagan (Penker) et du Sieur Le Bris acceptées par la fabrique respectivement en 1835 et 1861.

En 1896, le bail par adjudication des biens et immeubles appartenant à la fabrique fait état de 5 lots. A Tréouergat, il est mentionné des terres à Kersacoet, Kervoel, une petite ferme à Kerdéfang. A Plouguin des terres à Couloudouarn et Parc Keriell.

L'évolution des décrets concernant l'appartenance des biens du clergé depuis la Révolution a semé la confusion dans les paroisses. Des conflits éclatent à Tréouergat au sujet de droits liés à l'eau. En 1876, la fabrique reproche à un tiers de

détourner un cours d'eau servant à l'arrosage d'une prairie dont elle prétend être propriétaire. En 1881, c'est l'abbé Forcès qui demande à être maintenu en possession d'une servitude de prise d'eau. Des décisions seront prises en déterminant qui est en droit, la commune, la cure ou la fabrique.

Religieux et laïcs se disputent dans certaines communes du Finistère pour savoir qui doit posséder les clefs pour actionner les cloches lors des mariages, baptêmes et décès, mais aussi à des fins civiles lors des fêtes nationales, d'incendies ou d'invasion de l'ennemi. Le préfet et l'évêque se mettront d'accord pour régler ce problème. De ce différent viendrait l'expression « querelle de clochers ».

L'église sans son clocher dans les années 1910



La fabrique de Tréouergat a su bien gérer ses biens comme le montre le financement de la nouvelle église en 1902. En 1900, le placement des fonds de la fabrique au Trésor de Brest est de 12 500 francs avant un appel aux dons qui rapportera 7 000 francs. Le premier devis de construction de l'église s'élevait à 26 192 francs. Il sera renégocié et la construction du beffroi sera reportée.

La loi de 1905 supprimera les fabriques. Les biens sont mis sous séquestre.

Un courrier du 2 juin 1922 adressé par le recteur de Tréouergat au vicaire général fait état d'une adjudication des biens de la fabrique le 29 mai à Ploudalmézeau sans qu'il ait été prévu. L'abbé Inizan demande au vicaire général de lui indiquer le montant des loyers qu'il doit réclamer aux nouveaux locataires. La situation est temporaire, le bail est d'un an et le receveur de l'enregistrement de Ploudalmézeau annonce la prochaine vente des biens de la fabrique.

Sources :

Archives départementales et diocésaines : documentation collectée par Madeleine Mercel et Robert Tréguer.

Bibliographie : La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le Finistère de Jean -Paul Yves Le Goff

Infos pratiques

La mairie vous accueille tous les matins de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h (fermée le mercredi)

Délivrance de la carte d'identité : Depuis le 1^{er} décembre 2016, tout comme pour les passeports, il n'est plus possible de faire ou de renouveler sa carte d'identité à la mairie, les demandes doivent se faire en mairie de Ploudalmézeau, Saint-Renan ou Brest, villes les plus proches équipées d'un dispositif biométrique. Les demandes se font sur rendez-vous. La pré-demande peut se faire en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
Les délais d'obtention de la carte sont d'environ 1 mois.

Recensement militaire : les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser **dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion. Les jeunes sont donc priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille ou de la carte d'identité. Une attestation leur sera délivrée, permettant l'inscription à certains examens.

Elections : les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai, le bureau de vote, salle de conseil de la mairie sera ouvert de 8h à 18h.

Quelques numéros utiles

Médecin de garde : appeler le **15** Pompiers : **18**
Pharmacie de garde : **appelez le 32 37** Cabinet infirmier de Plouguin : 02.98.89.25.98
Taxi : ☎ 06 43 13 67 47
Panne d'électricité : ☎ 0810 333 029
Dépannage eau, SAUR : 0277624009 ou 0277624000

Conciliateur de justice : Joël PRIETZ vous reçoit sur RDV 02 98 48 10 48 à la mairie de Ploudalmézeau

Correspondant de presse :

QUEST FRANCE : A GONDAR 06 63 69 54 31
agnesof@bbox.fr
LE TELEGRAMME : J.Y TOURNELLE 06 63 24 11 10
jeanyvestournellec@bbox.fr

Urbanisme

Permis de construire en cours :

- Mr et Mme CONGAR, 2 Pen an Dreff Bihan, extension d'habitation

Déclaration préalable accordée :

- ASL Lanrivoaré Tréouergat, pose de clôture autour des installations de pompage

Certificat d'urbanisme d'information :

- Me GEFFRAY, notaire à Bourg Blanc, vente Mao/ commune à Vourch Vian
- Me LIARD, notaire à Ploudalmézeau, vente Kermarrec/ Abiven-Beaurain, 7 le Bourg
- Me LIARD, notaire à Ploudalmézeau, vente Kermarrec/ Marcillet, 9 le Bourg
- Me FLOCH, notaire à St-Renan, vente Lortet/ Louedoc-Bocande, 16 hameau de Ti Bras

Etat civil

Naissances

Elya BELLÉGUIC, née le 11 janvier, 21 Kerstephan
Yann CALVARIN, né le 7 février, 12 le Bourg
Rosie JACOPIN, née le 1^{er} mars, Keraël



Collecte des déchets en raison des fériés

La collecte des ordures ménagères ou recyclables sera décalée de 24h pour l'ensemble des semaines
Renseignements : Pierre Le Borgne : 02 98 84 92 18 / pierre.leborgne@ccpi.bzh

Frelon asiatique : campagne de destruction 2019

Le signalement d'un nid est à faire auprès de la commune ou du référent local Jean-François ROUDAUT : 06 95 21 32 39. Les modalités sont disponibles sur le site : <http://www.pays-iroise.bzh/> rubrique Frelon asiatique.
Renseignements : Olivier Moreau : 02 98 84 98 80 / olivier.moreau@ccpi.bzh

Des permanences d'information sur l'amélioration et l'adaptation de l'habitat avec Citémétrie

Pour vous aider et vous accompagner dans votre projet (isolation, nouvelle chaudière, accessibilité du logement suite à perte d'autonomie ou handicap...), une permanence gratuite d'information est organisée le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h, sans rendez-vous, dans les locaux de Pays d'Iroise Communauté. **Attention** : en raison des jours fériés, la prochaine permanence aura lieu **le MARDI 7 mai 2019**. CITEMETRIE : 02 98 43 99 65 / pig.lesneven-abers-iroise@citemetrie.fr
Renseignements : Morgane Martel : 02 98 84 41 15 / morgane.martel@ccpi.bzh